Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1090

Artikel: Douaniers
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021979

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
2 juillet 1992 – nº 1090
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Le droit au travail négatif

La hausse annoncée de la cotisation d'assurance-chômage a été acceptée sans autre état d'âme. Pourtant les pouvoirs publics multiplient les effets d'annonce assommoir: hausses des taxes, hausses d'impôts, se superposant aux augmentations, celles-là réelles dès qu'annoncées, du loyer de l'argent. Pour le chômage, même si la cotisation est retenue automatiquement à la source, domine l'esprit de solidarité: contribution de ceux qui travaillent à ceux qui chôment. Et souvent, aussi, sentiment d'une garantie pour soi-même, dans l'idée que cela pourrait nous arriver un jour…

Certes, côté patronal, quelques commentateurs ont tenu à prévenir contre les risques d'abus, mais sur un mode mineur. Les chiffres de la montée du chômage sont trop réels, sans supercherie.

D'une crise ou d'une récession à l'autre, celle d'avant-guerre, ou plus près de nous, celle de 1975-76, voire celle de 1981-82, s'observe une mutation de notre société. On a surtout retenu la moins grande «élasticité» (les guillemets pour souligner l'inhumanité du mot) de la main-d'œuvre étrangère. Le glissement des permis saisonniers en permis annuels et surtout d'établissement ne permet plus, dans la même mesure qu'autrefois, de renvoyer les forces de travail «importées».

La crise d'aujourd'hui révèle surtout l'importance du travail des femmes, le développement du tertiaire, frappé lui aussi par la récession.

L'assurance-chômage joue dès lors des rôles plus diversifiés, comme si elle renvoyait en creux à une autre société où seraient garantis le droit au travail et le droit à la croissance. Côté entreprises et côté salariés.

Côté entreprises, on assiste à des tentatives d'étendre au tertiaire le chômage partiel, soit la réduction d'horaire (donc des charges salariales de l'employeur), indemnisée par l'assurance-chômage.

Le chômage partiel est une bonne mesure, adaptée à l'industrie. Elle permet de ne pas augmenter les stocks, d'attendre, sans dissoudre des équipes performantes, que se remplisse à nouveau le carnet de commandes; elle prévient le chômage complet.

Mais que dire de ceux, par exemple, ces éditeurs de journaux, qui sont indemnisés pour une réduction d'horaire de leur personnel, dont ils exigent la même production que s'ils travaillaient à plein temps ? Une entreprise, détentrice d'un monopole, a envisagé de recourir pour un secteur au chômage partiel ? Et même l'Etat de Genève s'est demandé s'il ne pourrait pas réduire l'horaire hebdomadaire de ses fonctionnaires à trente-six heures, en faisant payer la

AG

(suite en page 2)

Douaniers

(*réd*) A propos de la restructuration du corps des gardes-frontière, cette déclaration de leur chef pour le cinquième arrondissement, le colonel von Kaenel:

Les craintes de ces communes situées à la frontière, je les comprends. Mais les autorités ignorent que du point de vue de la sécurité, nous avons tenu compte de la pénétration d'éléments indésirables avec l'incertitude de la présence de l'unité mobile. C'est une unité composée de quatre hommes qui interviennent en force et par surprise.

(*Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, 22 juin.)

Y'a pas à dire, on est bien gardé !

Pour rester dans le registre des frontières, les associations d'étudiants ne seront pas parmi les premières à les faire tomber, malgré tous leurs discours sur les échanges et la mobilité, les programmes Erasmus et l'enrichissement procuré par la libre circulation des étudiants. A témoin cette annonce parue dans *Uniscope*, l'hebdomadaire de l'Uni de Lausanne:

La FAE (Fédération des associations d'étudiants de l'UNIL) cherche un(e) secrétaire général(e) à mi-temps. (…) *Ce poste s'adresse à une personne licenciée d'une université suisse* (…).

Un Islandais pourra bientôt être notaire à Echallens. Mais un Suisse ayant étudié à Lyon ne pourra pas être secrétaire de la FAE. Ainsi va l'Europe.